

Foncia et Numericable signent le premier accord de partenariat d'envergure nationale pour le déploiement de la fibre optique dans les immeubles selon les recommandations de l'ARCEP

Numericable fera profiter Foncia, premier administrateur de biens en France, de son expérience d'opérateur d'immeuble acquise au fil des années auprès des 40% des foyers français raccordés au câble. Foncia accompagnera Numericable auprès des copropriétaires pour la présentation de ses services d'opérateur d'immeuble en matière de Fibre Optique dans les parties communes

Des conditions spécifiques de déploiement de la fibre optique

En juin 2009, l'ARCEP a formulé des recommandations pour le déploiement des réseaux en fibre optique dans les parties communes des immeubles d'habitation. Dans ce cadre, l'Autorité de Régulation a rédigé une **convention type d'installation, gestion, entretien et remplacement de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique**. Cette convention type est destinée à régir les relations entre les propriétaires ou leurs représentants (syndics, administrateurs de biens) et les opérateurs d'immeuble. Les opérateurs d'immeuble équiperont les parties communes en fibre optique et informeront les résidents et les autres opérateurs de l'existence d'un réseau très haut débit dans les immeubles concernés.

Pour la première fois, un opérateur et acteur national de l'administration de biens signent une convention globale prévoyant les modalités de mise en œuvre de cette convention type pour tous les immeubles gérés par l'administrateur de biens concernés.

Numericable et Foncia organiseront la communication à destination des instances de copropriété et des résidents. Numericable pourra participer aux assemblées générales de copropriété afin de présenter les offres. Dans le cadre de ce partenariat, Numericable proposera des offres promotionnelles réservées aux résidents des immeubles administrés par Foncia, en complément des offres grand public déjà disponibles.

« C'est une chance pour Numericable que de pouvoir s'associer à Foncia en tant qu'opérateur d'immeuble pour le déploiement de réseaux en très haut débit en fibre optique. C'est un signal très fort adressé aux copropriétés. Etre opérateur d'immeubles ne s'improvise pas, et l'expérience du câble dans ce domaine est très ancienne. Nous souhaitons ainsi contribuer au déploiement de réseau en FTTH pour les bailleurs, les résidents ou les opérateurs qui nous en feraient la demande » a déclaré Pierre Danon, Président Directeur Général de Numericable à l'occasion de la signature de cette convention.

Citation Pierre-Etienne Denis, Directeur Général Adjoint en charge du Développement Durable de Foncia groupe :

« Foncia souhaite poursuivre sa stratégie d'innovation au service des clients de l'immobilier résidentiel. Foncia s'est donc rapproché d'un partenaire actif et créatif sur le marché de la diffusion par le câble et sur la fibre optique : Numericable. Le professionnalisme des deux entreprises doit faciliter l'installation de la fibre optique dans les secteurs où elle sera un enjeu pour tous. »